

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-156
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Signature d'un avenant au contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Signature d'un avenant au contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2211-1 ;

Vu la délibération n° 2024-06-124 par laquelle le Conseil municipal a autorisé, en séance du 26 juin 2024, la signature d'un contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES pour l'installation et l'exploitation d'une station de radiotéléphonie mobile sur la parcelle cadastrée AM n°585, située Impasse de la Floure ;

Considérant que la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES a pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de communications électroniques ou audiovisuels afin de leur permettre de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune de Bagnols-sur-Cèze et la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES souhaitent modifier le bail initial pour y insérer une clause dédiée à l'entretien et au débroussaillage des emplacements loués et dans le rayon de 50 m autour de l'équipement ;

Considérant que les plans annexés au bail initial doivent être modifiées ;

Considérant que projet d'avenant au contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES est annexé à la présente délibération ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de bail, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué en cas d'absence ou d'empêchement, à signer l'avenant n°1 au contrat de bail ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes, et à prendre toutes les mesures d'exécution afférentes.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET